

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS DU FONDS DE JEUNESSE AISENSTADT 2023-2024

Dates du concours :

Date limite d'inscription : dimanche 24 septembre 2023 à 23 h 59

Date du tirage : lundi 25 septembre 2023

Critères d'admissibilité :

Le concours est ouvert uniquement aux étudiants des cégeps publics de la région montréalaise (voir liste des établissements admissibles ci-après) âgés de 25 ans ou moins (nés en 1998 ou après).

Listes des cégeps admissibles :

- | | |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------|
| ○ Collège Ahuntsic | ○ Collège de Maisonneuve |
| ○ Cégep André-Laurendeau | ○ Cégep Marie-Victorin |
| ○ Collège de Bois-de-Boulogne | ○ Collège Montmorency |
| ○ Champlain Regional College — Campus St-Lambert | ○ Collège de Rosemont |
| ○ Dawson College | ○ Cégep de Saint-Hyacinthe |
| ○ Collège Édouard-Montpetit | ○ Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu |
| ○ Collège Gérald-Godin | ○ Cégep de Saint-Laurent |
| ○ John Abbott College | ○ Cégep de Sorel-Tracy |
| ○ Cégep régional de Lanaudière | ○ Collège de Valleyfield |
| ○ Collège Lionel-Groulx | ○ Vanier College |
| | ○ Cégep du Vieux Montréal |

Tout formulaire incomplet ou ne répondant pas aux critères d'admissibilité pourra être écarté du programme. Une seule inscription par personne possible.

Conditions et spécificités :

Chaque gagnant, sélectionné par tirage au sort, aura droit à une paire de billets pour un des spectacles mentionnés ci-dessus, selon le résultat du tirage

Les billets sont offerts pour l'une des représentations suivantes par attribution aléatoire :

- *La Dame aux camélias*, le jeudi 19 octobre 2023 à 20 h 00 à la Salle Wilfrid-Pelletier (Place des Arts)
- *Cantata*, le jeudi 14 mars 2024 à 20 h 00 au Théâtre Maisonneuve (Place des Arts)

Un billet donne droit à une entrée. Les autres frais (stationnement, vestiaire et consommation...) sont à la charge du gagnant.

Les catégories de places offertes sont déterminées à la discrétion des Grands Ballets et selon les places disponibles.

Les billets ne seront pas transférables à une autre date ou à un autre spectacle.

Annnonce des gagnants et récupération des billets :

Les gagnants seront avisés par courriel dès le 25 septembre 2023 et devront confirmer leur présence par retour de courriel dans un délai de 5 jours ouvrables ou au plus tard le 7 octobre 2023 à midi. Sans confirmation dans ce délai, la paire de billets sera attribuée à un autre étudiant lors d'un second tirage au sort.

Les billets seront disponibles, au nom du gagnant, à la table de presse à l'entrée de la salle, une heure avant la représentation. Une preuve d'identité sera demandée.

En cas d'absence prévue, le gagnant a l'obligation d'informer Les Grands Ballets en contactant Alicia Coche à : acoche@grandsballets.com, à l'avance, afin que les billets puissent être réattribués.